

Conseil départemental de la Manche
Groupe de la Gauche Sociale et Écologiste (GSE 50)

Séance plénière du 4 juillet 2025

--

Odile LEFAIX-VÉRON

Conseillère départementale, canton de Cherbourg-en-Cotentin 5
au nom du groupe

Monsieur le Président, cher.e.s Collègues,

Je profite du rapport d'activité pour insister sur un sujet en particulier qu'est l'aide sociale à l'enfance, l'ASE. Derrière ces trois lettres, c'est certainement de la mission la plus importante du Conseil départemental dont il s'agit. Protéger les enfants qui sont en danger, qui sont abandonnés, qui sont délaissés, c'est une mission fondamentale, pour l'enfant lui-même, en premier lieu, mais aussi pour la société. Vous le savez, notre groupe vous a régulièrement interpellé, sous le précédent mandat, session après session pour que des moyens financiers et humains, supplémentaires, soient fléchés sur l'ASE. Pour que la protection de l'enfance soit la priorité des priorités. Des créations de postes, au début de ce mandat ont enfin permis un certain rattrapage. Et si le budget consacré à l'ASE est celui qui a le plus augmenté dans l'action sociale, il cache une réalité de plus en plus difficile. Les besoins sont énormes, les

professionnels débordés, les mesures urgentes trop tardivement mises en œuvre etc.

Les conclusions du rapport d'enquête parlementaire sur les manquements des politiques publiques de protection de l'enfance a été rendu public le 8 avril. Et si, bien sûr, il ne s'agit pas, pour nous, de comparer la situation de la Manche à celle des Bouches du Rhône, ces conclusions font froid dans le dos et confirme que les acteurs de la protection de l'enfance sont défailants. Je vous invite vraiment à prendre connaissance de ce rapport. Dans certains départements, la prostitution des enfants a de quoi nous effrayer. D'ailleurs, trois présidents de Conseils départementaux sont visés par un recours pour faute en responsabilité du fait de n'avoir pas su protéger les enfants placés sous leur responsabilité, en particulier face à la prostitution. Ces accusations, étayées, malheureusement par des faits, sont la partie visible de tout un système en échec. Le rapport des parlementaires est d'ailleurs sévère et édifiant. Les députés observent que l'État s'est désengagé financièrement de la protection de l'enfance au fil des ans, tout en demandant un fort effort budgétaire aux départements, alors que « les dépenses totales de l'ASE ont augmenté de 61% depuis 1998 ». Ainsi, l'État contribue à « à hauteur de 3% seulement du financement des 10 milliards d'euros dépensés pour la protection de l'enfance chaque année ». Et les efforts supplémentaires demandés en termes d'économies posent encore plus questions... Il n'y a clairement aucun pilotage de l'aide sociale à l'enfance. Et l'État est le grand absent. La défenseure des droits formule d'ailleurs deux recommandations à l'État. « Compenser les charges induites par les obligations nouvelles

pesant sur les départements » d'une part, et « augmenter significativement la partie de son budget consacrée aux solidarités ».

Elle appelle, parallèlement, à « donner à la justice les moyens d'assumer son rôle » dans la protection des enfants. Faute de financement suffisant et de professionnels disponibles, les délais d'audiencement ou de réalisation des enquêtes sociales se révèlent largement « insatisfaisants », selon elle. La défenseure des droits demande aussi un « service sociale scolaire solide » et s'inquiète des « difficultés relatives à l'accès aux soins en santé mentale pour les enfants concernés. »

Par ailleurs, les parlementaires notent une « dérive particulièrement inquiétante » : la hausse du recours à des organismes privés à but lucratif, ainsi qu'à des contrats d'intérim pour recruter le personnel au contact des enfants. Ce recours à des contrats courts est « incompatible avec les besoins fondamentaux de l'enfant », concluent les députés. En outre, les sociétés qui emploient les intérimaires "ne sont pas en droit de demander un extrait de casier judiciaire" à leurs personnels.

Le gouffre qui se dessine en matière de protection de l'enfance nécessite un engagement politique fort alors qu'il n'y a plus de politiques tangibles depuis 2017, date du dernier ministère de plein exercice dédié à l'enfance. Et la création d'un haut commissaire en 2025 laisse sceptique.

Je terminerai en rappelant que le rapport d'enquête met l'accent sur la prévention et « un changement de paradigme afin de prioriser

véritablement les mesures d'intervention à domicile ». Oui, prévention, prise en charge précoce, alternatives au placement en institution, moyens pour la santé mentale etc, sont des thèmes que nous évoquons ici régulièrement. Nous souhaitons que notre Conseil départemental puisse avancer encore plus dans cette prise en charge des enfants à protéger. C'est notre responsabilité.

